

Monsieur
Prof. René Berger
16, Avenue Tissot
1006 Lausanne
Fax 021 323 07 54

Locarno, le 13 septembre 1995

**16ème VideoArt Festival
COLLOQUE**

Cher René,

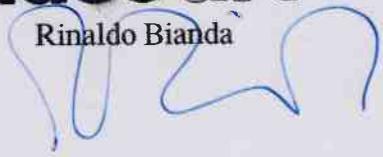
Je t'envoie copie de notre réponse à la lettre de M. Judge, que nous jugeons pas convenable et pour laquelle on répond d'une manière un peu forte.

Ce n'est pas la première fois que, aussi verbalement, je mets dehors les personnes qui ne me semblent pas dignes d'un univers magique. C'est ainsi qu'on a quelques ennemis, qu'il faut avoir, mais qu'on a aussi l'estime de personnages qui voient au delà de leur nez, même dans le domaine des nouvelles technologies, de la création multimédia et de l'application éthique et esthétique des techno-arts avancés.

Amicalement,

video art

Rinaldo Bianda



Annexe mentionné.

Monsieur
Prof. Dr. Anthony J.N. **Judge**
Union des Associations Internationales
Rue Washington 40
B - 1050 Brussels

Fax 0032 2 640 41 09 Fax 0032 2 646 05 25
2 pages

Locarno, le 13 septembre 1995

16ème VideoArt Festival de Locarno/COLLOQUE

Ch...r Monsieur Judge,

Nous sommes très étonnés de votre lettre du 4 crt. à laquelle nous n'avons pas pu répondre tout de suite car l'administrateur était absent pour un autre festival SPECIAL LOCARNO, qu'on a organisé en Italie. De plus on ne comprend pas la lettre que vous avez adressée à M. René Berger, dans laquelle vous dites que "dans le noir" on vous a donné seulement Frs. 550.-- au lieu des 1'000.-- Frs. convenus.

C'est la première fois qui nous arrive une telle désagréable situation de la part d'un personnage qu'on estimait sur la base des propos de M. Berger. Vous citez la lettre du 19 juin, que vous avez acceptée, comme l'ont acceptée tous les autres personnalités invitées, dans laquelle on vous dit clairement que "un cachet de Sfr. 1'000.-- vous est assuré pour vos honoraires et votre voyage" (voir copie annexe). Le fait qu'on nous offre chaque année des voyages Paris-Locarno nous permet évidemment d'en faire profiter les amis parisiens.

M. Berger même peut vous confirmer que soit lui que M. Lapique, M. Monnier-Raball et tous les autres, ont, depuis des années, le même accord. Qu'après coup vous venez réclamer des frais de voyage avec des présomptions, n'a rien à voir avec le Monte Verità. Si quelque chose aurait dû être dite vous auriez pu le faire avant de partir, car j'étais personnellement présent, avec les autres amis, à table, à l'Hôtel Zürich où vous avez pris seulement l'apéritif à cause du départ de votre train.

Donc, il n'y a pas de différence entre les accords pris et, après ce que vous dites, contrairement à nos principes d'amitié et considération, nous ne sommes pas d'accord de vous rembourser un seul centime en plus des engagements que vous citez, du 19 juin 1995. Ce n'est pas un problème "d'ombre au Monte Verità" mais de principes conviviales et nous sommes très étonnés que, après votre contestation pas claire, M. René Berger pense de vous rembourser personnellement. C'est un problème à lui. Pour nous le cas est clos.

On vous remercie pour votre collaboration, mais nous regrettons beaucoup de devoir tenir nos principes, car la nôtre c'est une promotion culturelle qui n'a pas de buts lucratifs mais qui cherche de donner son mieux pour soutenir, depuis 1980 (les premiers en Europe) des manifestations dans le domaine de l'art vidéo.

Avec mes salutations distinguées.

video art

Rinaldo Bianda

Annexe: copie n. confirmation 19.06.1995.

Copie à M. Prof. dr. René Berger, 16, Av. Tissot, 1006 Lausanne.